

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure ci-après décrite lors de sa séance ordinaire du 17 mai 2021 à 19 h qui se tiendra à huis clos par visioconférence.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard à cette demande en transmettant ses commentaires par écrit à la Ville, au plus tard le 17 mai 2021 à 19 h à l'adresse électronique suivante : greffier@opark.ca ou par téléphone, en composant le 450-536-0303.

- **DM-2021- 00015– 249, rue Helen**

Cette demande aurait pour effet de rendre réputée conforme un agrandissement de la résidence pour la création d'un logement supplémentaire vers la limite latérale droite du terrain, jusqu'à 1,2 mètre de cette limite, alors que, selon la grille de spécifications faisant partie du Règlement de zonage municipal, cette distance doit être de 1,95 mètre ou plus;

Cette demande aurait également pour effet de rendre réputée conforme une aire de stationnement d'une largeur de 4,44 mètres qui serait entièrement située devant le bâtiment principal alors qu'une aire de stationnement hors rue ne peut pas être implantée dans la partie de la cour avant située en front du mur avant du bâtiment principal, sauf pour une largeur maximale de deux (2) mètres.

Le tout en référence au plan projet d'implantation réalisé par Vital Roy, arpenteur-géomètre, en date du 8 avril 2021, sous le numéro 55544 de ses minutes.

Le présent avis est donné conformément aux exigences de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 29 AVRIL 2021

M^e Julie Waite, Greffière